



**SEMESTRES 1 ET 2 SCIENCES ECONOMIQUES  
PARCOURS ECONOMIE MONETAIRE ET BANCAIRE**

**Modalités d'admission**

■ De plein droit :

La 1<sup>ère</sup> année de master est accessible de plein droit aux titulaires d'une LICENCE (validation de 180 crédits ECTS) dans les domaines de l'économie ou de la gestion.

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

L'année M1 de la spécialité est également accessible sur dossier dans le cadre de la validation d'accès (VA) pour les titulaires d'un diplôme reconnu équivalent à une Licence de Sciences économiques ou en Economie-Gestion et dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Les dossiers seront examinés par la commission pédagogique de la spécialité.

Les demandes d'accès par validation ou équivalence relevant de la formation initiale doivent être déposées auprès du secrétariat pédagogique du M1 ([anne-laure.pawka-monnot@u-bourgogne.fr](mailto:anne-laure.pawka-monnot@u-bourgogne.fr)). Les étudiants relevant de la formation continue doivent s'adresser Service de Formation Continu de l'Université de Bourgogne – (03.80.39.51.80).

**Tableau de répartition des enseignements et contrôle des connaissances**

<b>SEMESTRE 1</b>								
<b>Intitulé et nature des UE</b>								
<b>UE1 – Fondamentaux de l'économie I (1 cours au choix+ Anglais)</b>	<b>CM</b>	<b>TD</b>	<b>Total</b>	<b>ECTS</b>	<b>Type examen</b>	<b>Coeff CT</b>	<b>Coeff CC</b>	<b>Total Coeff</b>
Politique économique	24	6	30		CT/CC	4/5	1/5	4
Econométrie appliquée	24	12	36		CT/CC	2/3	1/3	4
Anglais		24	24		CT			2
<b>TOTAL UE1</b>	<b>24</b>	<b>30 / 36 *</b>	<b>54 / 60 *</b>	<b>6</b>				<b>6</b>
<b>UE2 – Economie Appliquée 1</b>	<b>CM</b>	<b>TD</b>	<b>Total</b>	<b>ECTS</b>	<b>Type examen</b>	<b>Coeff CT</b>	<b>Coeff CC</b>	<b>Total Coeff</b>
Relations financières internationales	24		24		CT			4
Système bancaire et financier	24	12	36		CT/CC	¾	¼	4
Economie des assurances et gestion du risque	24		24		CT			4
<b>TOTAL UE2</b>	<b>72</b>	<b>12</b>	<b>84</b>	<b>12</b>				<b>12</b>
<b>UE3 – Economie Appliquée 2</b>	<b>CM</b>	<b>TD</b>	<b>Total</b>	<b>ECTS</b>	<b>Type examen</b>	<b>Coeff CT</b>	<b>Coeff CC</b>	<b>Total Coeff</b>
Analyse comptable et financière	36	24	60		CC/CT	2/3	1/3	8
Marketing bancaire	20		20		CT			4
<b>TOTAL UE3</b>	<b>56</b>	<b>24</b>	<b>80</b>	<b>12</b>				<b>12</b>
<b>Total Semestre 1</b>	<b>152</b>	<b>66 / 72*</b>	<b>218 / 224 *</b>	<b>30</b>				<b>30</b>

SEMESTRE 2								
Intitulé et nature des UE								
UE4 - Fondamentaux de l'économie II (3 cours parmi 4)	CM	TD	Total	ECTS	Type examen	Coeff CT	Coeff CC	Total Coeff
Histoire de la pensée économique	24		24		CT			4
Microéconomie	24		24		CT			4
Dynamique macroéconomique	24		24		CT			4
Economie industrielle appliquée	16	8	24		CT			4
<b>TOTAL UE4</b>	<b>64 / 72</b>	<b>0 / 8</b>	<b>72</b>	<b>12</b>				<b>12</b>

  

UE5 - Economie Appliquée 3	CM	TD	Total	ECTS	Type examen	Coeff CT	Coeff CC	Total Coeff
Economie des marchés financiers	12	6	18		CC/CT	2/3	1/3	3
Droit du Crédit et de la Banque	32		32		CT			5
<b>TOTAL UE5</b>	<b>44</b>	<b>6</b>	<b>50</b>	<b>8</b>				<b>8</b>

  

UE6 – Projet <sup>(a)</sup>	CM	TD	Total	ECTS	Type examen	Coeff CT	Coeff CC	Total Coeff
Stage (2 mois) avec rapport ou mémoire		30	30		Ecrit et Oral			10
<b>TOTAL UE6</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	<b>10</b>				<b>10</b>

  

<b>Total Semestre 2 (hors projet)<sup>a</sup></b>	<b>108 / 116*</b>	<b>6 / 14*</b>	<b>122</b>	<b>30</b>				<b>30</b>
---	-------------------	----------------	------------	-----------	--	--	--	-----------

CT, Contrôle Terminal ; CC : Contrôle Continu

\* volume variable suivant les cours choisis

(a) le stage se déroule sur une période effective de 2 mois, soit pour un volume horaire global équivalent à environ 300 heures (35 heures par semaine). Le stage se déroule dans un organisme professionnel qui donne lieu à un rapport ou dans un organisme de recherche et donne lieu à un mémoire.

## Modalités de contrôle des connaissances

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/>

### ● Sessions d'examen : précisions

Pour chaque matière et Unité d'Enseignement (UE), deux sessions d'examens sont organisées : la première en janvier ou en mai-juin (selon les matières), la seconde en septembre.

### ● Modalités de contrôle des connaissances : précisions

Les épreuves peuvent être écrites ou orales, et les modalités peuvent être différentes à la première et à la seconde session. Certaines matières ou UE peuvent être évaluées par des travaux de synthèse donnant lieu à des dossiers réalisés soit individuellement soit en groupe, selon les modalités définies en début d'année par l'équipe pédagogique. Des examens « transversaux » peuvent être organisés entre plusieurs matières ; dans ce cas, la note unique est reportée dans chaque matière.

L'UE6 Projet est validée par l'évaluation d'un rapport de stage ou d'un mémoire et par l'évaluation de la soutenance orale du projet.

Pour les étudiants ayant opté pour l'UEP :

L'UEP est validée à l'issue de la soutenance d'un rapport de stage par un jury constitué notamment du tuteur pédagogique et du tuteur en l'entreprise. La note tient compte du déroulement du stage (pertinence et qualité du travail, niveau d'expertise, capacité d'intégration,...), du rapport écrit rendu, et de la soutenance de ce rapport. Conformément aux équivalences proposées par la commission pédagogique, la note d'UEP s'applique aux UE concernées. Les équivalences proposées par la commission pédagogique sont valables uniquement pour l'année universitaire en cours.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

**COMPENSATION :**

Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

**CAPITALISATION :**

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

**Contacts**

**Responsables du diplôme :** Ludovic DESMEDT

**Secrétariat-scolarité :** Anne-Laure Pawka-Monnot 03.80.39.53.13 anne-laure.pawka-monnot@u-bourgogne.fr

**Composante de rattachement :** UFR SCIENCES ECONOMIQUES ET GESTION